

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **ANNECY**



364819

Dénomination : DN FINANCES

n° de gestion : 2008B80493

n° d'identification : 508 373 594

n° de dépôt : A2010/003936

Date du dépôt : 07/07/2010

Pièce : décision de l'associé unique du
01/07/2010

DN FINANCES

Société à responsabilité limitée au capital de 310 410 euros

Siège social : 2675 route d'Annemasse

74130 Contamine-Sur-Arve (Haute Savoie)

508373594 RCS ANNECY

DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 1ER JUILLET 2010

L'an deux mille dix,
Et le premier juillet à dix huit heures,

Monsieur Didier PINGET, associé unique de la société DN FINANCES, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

Il précise l'objet des présentes décisions :

- Modifications statutaires consécutives à la notification de Madame Nathalie PINGET de devenir associée
- Pouvoirs pour accomplissement des formalités

Suite à la notification par Madame Nathalie PINGET de son intention de devenir associée pour la moitié des 3031 parts reçues par Monsieur Didier PINGET en rémunération de l'apport des 250 actions de la société ETABLISSEMENTS PINGET ET FILS en date du 19 décembre 2008, décide d'apporter aux statuts les modifications suivantes :

ARTICLE 8 – APPORTS – CAPITAL SOCIAL

I – Apports :

Par lettre en date du 16 juin 2010, Madame Nathalie MISSILIER, épouse de Monsieur Didier PINGET, a notifié son intention de devenir associée pour la moitié des 3031 parts.

II – Capital social :

Le capital social est fixé à la somme de **TROIS CENT DIX MILLE QUATRE CENT DIX EUROS (310 410 €)** divisé en 31 041 parts sociales égales de 10 € chacune, entièrement souscrites, intégralement libérées et attribuées aux associés en proportion de leurs droits, savoir :

Monsieur Didier PINGET

SEIZE MILLE VINGT parts, soit

16 020 parts

Numérotées de 1 à 16 020

Madame Nathalie PINGET

QUINZE MILLE VINGT ET UNE parts, soit

15 021 parts

Numérotées de 16 021 à 31 041

Soit un montant total de

31 041 parts

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et par Madame Nathalie PINGET et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique



Nathalie PINGET

